

## **Impacts sur la population montréalaise de la décision de Postes Canada d'éliminer la livraison du courrier à domicile en milieu urbain**

**LE CONSEIL RÉGIONAL FTQ MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN DEMANDE** à la commission publique de la ville de Montréal d'intervenir auprès du gouvernement fédéral afin qu'il exige de la Société Canadienne des postes :

- de tenir une réelle consultation avec les municipalités, ainsi qu'avec la population, avant de faire des changements aussi drastiques à notre système postal;
- d'envisager de nouvelles façons d'accroître ses services et ses revenus, dont l'offre de services bancaires à caractère social;
- un moratoire sur son plan visant à sabrer les services à la population tant que les municipalités, la société civile et la population n'auront pas eu l'occasion d'être consultées.

**PARCE QUE** Postes Canada a annoncé, le 11 décembre 2013, son intention de remplacer la livraison à domicile par des boîtes postales communautaires;

**PARCE QUE** Postes Canada n'a pas tenu de consultations adéquates sur ces changements, empêchant ainsi les personnes qui seront les plus touchées de donner leur point de vue;

**PARCE QUE** la population a parfaitement le droit de se prononcer sur les questions touchant le service postal public, car elle est la véritable propriétaire de la Société Canadienne des postes;

**PARCE QUE** Postes Canada assure un service public qui doit être préservé;

**PARCE QU'**il sera particulièrement difficile pour les aînés et les personnes ayant des limitations fonctionnelles d'aller chercher leur courrier dans une boîte postale communautaire et que ce mode de livraison pourrait nuire à leur santé et à leur sécurité, de même qu'à leur capacité de vivre de manière autonome;

**PARCE QUE** l'institut de la statistique du Québec estime que près de 33% de la population québécoise est aux prises avec des limitations fonctionnelles;

**PARCE QU'**exiger aux aînés et aux personnes ayant des limitations fonctionnelles de fournir un billet médical en plus d'autoriser la Société Canadienne des postes l'accès à leur médecin ainsi qu'à leur dossier médical pour conserver la livraison à domicile une fois semaine est discriminatoire. Cette décision a d'ailleurs été dénoncée par le commissaire à la vie privée, le collège des médecins et par l'association médicale canadienne;

**PARCE QUE** la livraison à domicile est un service qui appuie les organismes communautaires, les entreprises locales et les citoyens et citoyennes, et, de ce fait, contribue à l'essor des collectivités locales et régionales;

**PARCE QUE** l'implantation de boîtes postales communautaires aura des effets négatifs sur l'environnement visuel des villes et augmentera considérablement la circulation des voitures dans les quartiers et, par le fait même, leur émission de gaz à effet de serre;

**PARCE QU'**il est reconnu que l'installation de boîtes postales communautaires favorise le vandalisme et l'usurpation d'identité de la population;

**PARCE QUE** la loi et le protocole du service postal canadien obligent la Société Canadienne des postes à assurer son autosuffisance et que les états financiers, depuis 1997, démontrent que cette obligation est respectée et que, suite aux annonces concernant les trois premiers trimestres de l'année 2014, ils laissent présager une des années les plus profitables de son histoire;

**PARCE QUE** l'autonomie financière de Postes Canada n'est plus à démontrer et qu'une telle solution irait à l'encontre d'un nouveau modèle de livraison qui a déjà prouvé son efficacité ainsi que sa réduction des coûts (tous les produits sont livrés par la même personne);

**PARCE QUE** depuis l'annonce du plan en cinq points, plusieurs entreprises privées ont souligné leur intérêt d'assurer la livraison aux domiciles moyennant des coûts prohibitifs;

**PARCE QUE** le plan en cinq points prévoit l'abolition de 6 000 à 8 000 emplois avec des conditions décentes permettant à de nombreux résidents du Montréal métropolitain de subvenir à leurs besoins et à ceux de leurs familles;

**PARCE QU'**il existe d'autres solutions telles que l'amélioration des services actuels et l'ajout de nouveaux services tels que les services bancaires à caractère social, ce qui comblerait un besoin pour les quelque 910 000 Canadiens qui n'ont pas de compte bancaire et qui se tournent vers des services alternatifs très coûteux;

**PARCE QUE** la densité de la population, incluant une grande proportion de personnes âgées vivant seules ou avec des limitations fonctionnelles rend inadéquate, voire impossible, la décision de mettre fin à la livraison du courrier à domicile pour la remplacer par l'installation de boîtes postales communautaires, principalement dans les grands centres urbains.

**Adopté à l'unanimité lors de l'assemblée générale du 9 décembre 2014.**